

Les journaux électroniques de la Ville sont à la disposition des Associations toulonnaises pour annoncer gratuitement leurs manifestations se déroulant exclusivement dans la commune.



**Annoncer une manifestation sur les journaux électroniques de la ville nécessite un enregistrement de l'association.**

Si cela n'est pas fait, veuillez vous reporter à la démarche "[\[2\]](#) **Inscrire son association aux journaux électroniques** "[\[3\]](#)" [\[2\]](#)

#### Ensuite, trois choix s'offrent à vous :

1. Déplacez vous à l'adresse indiquée dans le premier onglet (ci-dessous),
2. Sélectionnez le deuxième onglet pour télécharger et imprimer le formulaire en version papier,
3. Sélectionnez le troisième onglet, puis le formulaire de contact pour effectuer la demande en ligne.

**Démarche en mairie**   **Télécharger le formulaire**   **Démarche en ligne**

#### Avant de vous déplacer

##### Accueil du public :

Direction Communication  
Service numérique  
Mairie d'honneur (carré du port) 3<sup>ème</sup> étage

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30  
De préférence sur rendez-vous.  
[journauxelectroniques@mairie-toulon.fr](mailto:journauxelectroniques@mairie-toulon.fr) [\[4\]](#)  
Fax. 04 94 36 31 79

##### N'oubliez pas de vous munir lors d'une première parution, des photocopies suivantes :

- de ses statuts,
- du Journal Officiel,
- du récépissé de Déclaration délivré par la Préfecture.

**Mairie de Toulon**  
Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

#### Liens:

- [1] <https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2019-03-20-lp-0016.jpg>  
[2] <http://toulon.fr/node/2097>  
[3] <http://toulon.fr/node/2547>  
[4] <mailto:journauxelectroniques@mairie-toulon.fr>  
[5] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/f-journaux\\_electroniques20190415.pdf](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/f-journaux_electroniques20190415.pdf)  
[6] <https://www.toulon.fr/webform/journaux-electroniques-d-informations>